
Extrait du REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2018

Membre en exercice :	14
Membre présents :	10
Votant :	13
Date de la convocation :	5 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi treize novembre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

Étaient présents : Lionel QUILLET, Frédéric GUERLAIN, Patrick BOUSSATON, Francis VION, Patrice ROILLAND, Benoît BONNET, Erick MARTINEAU, Michel HERAUDEAU, Alain BOURDIE, Julie LIPINSKI.

Absents - excusés : André ROULLET (pouvoir à Frédéric GUERLAIN) ; Fabrice PROVENDIER (pouvoir à Lionel QUILLET) ; Michèle ROILLAND ; Carole BONNET (pouvoir à Benoît BONNET).

Secrétaire de séance : Michel HERAUDEAU

La séance est ouverte.

Le compte rendu de la séance du 25 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaitait remercier l'Amicale des Anciens Combattants de Loix qui a organisée une très belle et émouvante cérémonie du 11 novembre.

Il félicite également l'Association des Parents d'Elèves de Loix ainsi que la Maline « Hors les murs » qui ont contribué avec beaucoup de succès à la soirée d'Halloween.

Il remercie le personnel de la Mairie à l'initiative de nombre d'animations du village, les services techniques et la police municipale pour leur disponibilité. Il est très heureux de ces collaborations associations, commerçants, mairie... où grâce à la bonne volonté de chacun nous vivons tous de très bons et beaux moments où l'on retrouve bien l'esprit du village.

Sur le mois de décembre, Erick Martineau orchestre d'ores et déjà les animations pour le téléthon le week-end du 7 (dîner à la salle des fêtes) et 8 (vide grenier, vente de crêpes, marche, pétanque, loto à 18h). Monsieur Martineau espère une participation nombreuse, le record à battre pour aider le téléthon étant de 3 400 € !

Monsieur le Maire ajoute que le 30 décembre on se retrouvera pour le concours de soupes. Il y aura cinéma à Loix du 23 au 28 novembre. ; le programme est disponible chez les commerçants, la mairie... et sur www.lamaline.net.

La cérémonie des vœux est fixée au jeudi 3 janvier à 19h30. Ceux de la Communauté de communes se dérouleront le 17 janvier à 19h.

1. Délibération N°050/18

Patrimoine Communal - Voirie

Acquisition de terrains – Alignement rue des Cravants

En l'absence de Monsieur Roullet, Monsieur le Maire explique que la parcelle AB 1446 rue des Cravants est frappée d'alignement. Il conviendrait donc de faire l'acquisition amiable et à

l'euro symbolique, d'une bande de terrain au droit de cette parcelle cadastrée AB 1448 pour une superficie de 30 m2. Les frais de notaire seraient à la charge de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION N°051/18

Patrimoine communal - voirie

Rétrocession par la Communauté de Communes des parcelles AB 2108, 2107 et 2110 Impasse de La Cure, Rue de la Colonie, Rue de la Fantaisie.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'acquisition par acte notarié le 8 octobre 2014 de l'ancienne colonie PTT de Loix auprès de l'EPF par la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Vu la délibération communautaire n°14 du 18 février 2016, relative à la signature d'un bail emphytéotique avec Habitat 17 concernant la construction de 21 logements locatifs sociaux sur la commune de Loix au lieu-dit « La Cure »,

Vu la délibération du Conseil municipal n°34-16 du 7 juin 2016 portant mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux,

Monsieur le Maire explique que par délibération n°84 du 7 juillet 2017, le Conseil communautaire a décidé la rétrocession par la Communauté de Communes, à titre gratuit, à la Commune de Loix des parcelles :

- AB 2108 constituant la voie dénommée Impasse de La Cure – 1 878 m2
- AB 2110 constituant l'angle de la rue de la Colonie avec la rue de l'Oiselière – 11 m2
- AB 2107 constituant l'angle de la rue de la Colonie avec la rue de la Fantaisie – 1 m2

La rétrocession est acceptée **à l'unanimité**. Monsieur André Rouillet est autorisé à signer l'acte notarié et tous les actes nécessaires à ce transfert de propriété, ainsi que toutes pièces afférentes.

Monsieur Bonnet demande si la réflexion sur la mise en sens unique de la rue de la Colonie a pu avancer. Monsieur Boussaton explique qu'il a consulté les riverains et qu'à ce jour, les avis sont très partagés.

3. Délibération N°052/18

Budget mairie 2018

Décision modificative n°3

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de virements de crédits et de modification du budget principal pour l'exercice 2018 transmises avec la convocation à la présente séance et qui peuvent se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	47 335.00	47 335.00
Investissement	56 375.00	56 375.00
TOTAL	103 710.00	103 710.00

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait observer qu'une nouvelle ligne budgétaire est apparue correspondant au forfait post stationnement (FPS) encaissés sur les parkings « horodateurs » du Marché et de la Cure. 1 955 € ont été encaissés à ce jour, ce qui représente une cinquantaine de FPS.

Monsieur le Maire ajoute que depuis le début de l'année, 128 PV ont été dressés par la police municipale, essentiellement pour du stationnement gênant ou sur des place handicapée ou pour défaut d'assurance. Il explique que l'argent de ces PV ne tombe pas comme il l'entend régulièrement dans les caisses de la Commune ; Cet argent est perçu directement par l'Etat donc rien à voir avec le budget communal !

4. Délibération N°053/18

Budget annexe zone de mouillages 2018

Décision modificative n°2

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de virements de crédits et de modification du budget annexe zone de mouillages pour l'exercice 2018 transmises avec la convocation à la présente séance et qui peuvent se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	- 2 978.00	- 2 978.00
Investissement	0	0
TOTAL	- 2978.00	- 2978.00

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

5. Délibération N°054/18

Syndicat départemental des eaux

Rapport annuel 2017 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire fait état du rapport annuel 2017 relatif au prix et à qualité du service public de l'eau potable disponible sur www.sde.fr et consultable à la Mairie.
Le conseil municipal prend acte de ce rapport **à l'unanimité**.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau potable et assainissement relève du Syndicat départemental des eaux de Charente-Maritime. La SAUR à ce jour, en tant que délégataire du service d'eau et d'assainissement était l'exploitant. La délégation de service public arrivant à terme le 31 décembre prochain, le syndicat a lancé un nouveau marché réparti en deux lots, l'un pour l'eau potable et l'autre pour l'assainissement. A l'issue de cette consultation, la société AGUR a emporté le lot relatif à l'eau potable et la SAUR celui pour l'assainissement.

EID (Etablissement public interdépartemental pour la démoustication du littoral atlantique).

Rapport annuel 2017

Monsieur le Maire rappelle que la Charente-Maritime, avec le Morbihan, la Vendée, la Loire-Atlantique et la Gironde forment cet établissement public en charge de surveiller et réguler la prolifération des moustiques. Pour la mission relative à la surveillance, la prévention et l'information, l'EID propose une application de veille citoyenne « i Moustique » qui met à disposition du grand public outre les informations et gestes et mesures de protection à adopter, un outil de signalement pouvant aider la détection du moustique tigre. Il ajoute que ce dernier, en 2017, a été observé ponctuellement dans une dizaine de départements dont la Charente-Maritime et a été considéré comme implanté durablement et de manière irréversible dans 42 Départements.

Pour un savoir plus, le rapport détaillé de l'EID est consultable par tous à l'accueil de la Mairie.

Travaux :

En raison de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement Route du Pertuis, entre la rue de la Genève et la rue du passage plus importants qu'estimés au départ, les réfections de voirie du carrefour Pertuis/Passage et du cheminement de la rue du Passage à la rue de l'Abbaye ont été reportées. Un nouveau calendrier reste à fixer.

Le diagnostic des réseaux de la rue du Puits Neuf est en cours. Les nombreux traçages correspondent au repérage de tous les réseaux, y compris électrique. Il est prévu dans cette rue de changer la canalisation d'assainissement et de reprendre les boîtes de branchement.

Les travaux de réseaux Impasse du Moulin devraient être terminés sous quinzaine. Les travaux de voirie pourront alors commencer.

Les travaux de voirie Rue de La Vette/Sailloux et rue des Courlis sont également ajournés du fait des difficultés à passer le pont avec des engins de chantiers destinés à étendre les enrobés. Aussi tous nos travaux de voirie prennent du retard et risquent de se cumuler sur février mars et juin.

Madame Lipinski explique qu'elle a participé au Conseil d'école du RPI et que tout se passe très bien. Pour l'école de Loix, l'enseignante demande une intervention sur la robinetterie des sanitaires qui n'est pas très adaptée aux enfants.

Madame Lipinski propose d'installer plage du Grouin, dans la zone de baignade un radeau comme à la plage de la Cible qui pourrait vraiment amuser les enfants. Messieurs Boussaton et Héraudeau doutent que cela soit techniquement possible voir dangereux compte tenu des niveaux d'eau. La question va être étudiée.

Madame Lipinski propose qu'un projet artistique de peinture du château d'eau soit lancé. On pourrait imaginer de peindre par exemple un phare. Agnès Bouloche pourrait le dessiner puis le dessin serait transposé par des spécialistes sur le château d'eau.

Monsieur le Maire explique qu'il nous faudra l'autorisation du syndicat d'eau, propriétaire du château d'eau et certainement recueillir les avis de l'Architecte des bâtiments de France et de la commission des sites. Il faudrait également recueillir l'avis des loidais sur le projet. Le coût de tels travaux est aussi à prévoir.

Madame Lipinski trouve que le panneau estran à l'entrée du village est pour le moins austère. S'il devait rester, ça serait bien de l'embellir.

Vie de village

Monsieur Bourdié explique que dans le cadre du festival Ré majeur, il a eu le bonheur d'entendre la Messe de Rossini à saint Martin qui était un concert remarquable. Il propose, compte tenu de ses qualités exceptionnelles, que Marc Minkowski soit érigé en citoyen d'honneur de la Commune. Monsieur le Maire explique que cela ne s'est jamais fait à Loix, mais qu'effectivement, notre village regorge de talents et de personnes très impliquées qui mériteraient cette reconnaissance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.